

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 28 JUIN 2013
COMPTE-RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Cyril EPINAT

ABSENTES : excusées : Madeleine VEILLAS (procuration à Pascal PONCET) et Marie-France COUDOUR (procuration à Pascal PONCET)

1 – PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle que le bien immobilier faisant office de cure appartient à la commune. Partant du principe que le prêtre qui y logera au bénéfice des paroissiens des dix communes constituant la paroisse, il conviendrait de demander une participation à ces communes par le biais d'une subvention versée annuellement à la paroissiale qui pourrait ainsi s'acquitter d'un loyer « correct » versé à la commune de Saint Just. L'ordre de prix du loyer serait d'à peine 35 €/mois/commune.

Cette position est défendue à l'unanimité du conseil municipal

Si ce principe était accepté, la commune entreprendrait les nécessaires travaux de réfection de toiture du bien.

Une réunion de travail s'est tenue dernièrement, à laquelle étaient invités les maires du canton (6 présents ou leurs représentants), l'association paroissiale, le Père GRILLON (assurant « l'intérim » de la paroisse) et quelques élus de Saint Just. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que l'attache de tous les maires serait prise le 11 juillet en bureau intercommunal, afin que chaque conseil municipal puisse apporter sa réponse au plus tard le 10 septembre 2013. Le nouveau prêtre arrive en septembre.

2 – STATION D'ÉPURATION

L'équipement est en service depuis mercredi 19 juin dernier .Pas de soucis majeur à signaler Certains « réglages » sont encore à réaliser.

La société « Lyonnaise des Eaux » poursuit son suivi pendant plusieurs semaines.

3 – FROMAGERIE DU PAYS D'URFÉ

La station de prétraitement de la Fromagerie fonctionne depuis le 18 juin. Des travaux complémentaires seront accomplis par le gérant pour optimiser le stockage des boues.

Lors du montage financier de la construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Saint Just, surdimensionnée du fait de l'importante charge polluante émanant de la Fromagerie, il avait été convenu que le gérant s'acquitterait d'une participation de 50.000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition de l'industriel par laquelle 5.000 € seront versés pendant dix ans en novembre de chaque année.

4 – CAMION UNITÉ TECHNIQUE EN REMPLACEMENT DE L'ACTUEL HS

Pour faire suite à la délibération prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 12 avril 2013, une consultation a été faite quant à la recherche d'un camion pour l'unité technique. Après plusieurs contacts et visites, il s'avère qu'un véhicule de marque Mercedes Atego en très bon état correspond tout à fait aux besoins de la commune au prix de 35.000 € HT. Une benne devra y être rajoutée pour environ 6000 euros HT.

La commune achètera donc ce camion Mercedes.

5 – ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS D'URFÉ / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE PUBLIQUE

Il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation de l'école publique par le centre de loisirs que ce soit pendant les vacances ou pendant les temps d'école. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention tripartite (directrice de l'école publique, Président de l'accueil de loisirs et Maire).

6 – VOIRIE 2013 / FONDS DE CONCOURS / C.C.P.U.

L'enveloppe intercommunale dédiée à la réfection de la voirie du territoire communal de Saint Just s'élève pour 2013 à 39.569,09 €.

Une aide complémentaire de 120.000 € a été demandée par courrier du 23 mai dernier.

La communauté de communes a décidé d'attribuer une enveloppe complémentaire de 70.000 € pour 2013.

Comme chaque année, la commune versera un fonds de concours du montant total des travaux complémentaires, sur lequel la C.C.P.U. reversera 50 %.

7 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA C.C.P.U.SUITE A DEMISSION

Le Maire donne lecture du courrier de démission de Patrick MOUSSE, conseiller municipal, par ailleurs délégué titulaire à la C.C.P.U..

Suite à cette démission, il a été procédé au vote permettant de désigner un :

- délégué titulaire en remplacement du démissionnaire : est élu OSSEDAT Nicolas.
Nicolas OSSEDAT étant jusqu'alors suppléant, un nouveau vote désigne un délégué suppléant ;
- déléguée suppléant en remplacement de Nicolas OSSEDAT : est élue Emmanuelle BARLERIN

QUESTIONS DIVERSES

Intervention d'Emmanuelle BARLERIN suite au projet de création du SAMAED (un nouveau service de l'association Avenir Santé) service pilote en France, déjà instauré à Saint Symphorien de Lay. Il a pour vocation l'aide gratuite aux enfants et aux adolescents sans aucune participation financière des familles, et sera financé par l'ARS. Il s'avère cependant qu'il manque des professionnels (orthophoniste, psychomotricien, psychologue...). Communiquer ...